

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE
TENUE LE 7 JUIN 2021 À 19h30**

Procès-verbal de la session régulière du conseil Municipal, tenue le 7 juin 2021 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Gilles Beauregard
Siège #3	Roland Charbonneau	Siège #5	Louiselle Trottier
Siège #6	Jeannine Cardin		

Absent : Siège #4 Luc Laprade

Tout formant quorum.

Mme Maryse Desbiens, Directrice générale / Secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix souhaite la bienvenue aux personnes présente à cette séance et déclare l'assemblée ouverte.

102-21

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

Les points suivants ont été ajoutés dans varia :

Ordre du jour

- 1- Bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021;
- 4- Adoption du procès-verbal du 11 mai 2021;
- 5- Dépôt et adoption des rapports;
- 6- Dépôt et adoption des comptes;
- 7- Dépôt du rapport des faits saillants des états financiers de 2020;
- 8- Dépôt de la démission de Luc Laprade, conseiller au siège numéro 4;
- 9- Résolution pour permettre le vote par correspondance pour toute personne non domiciliée inscrite sur la liste électorale;
- 10- Autoriser un don à la Fondation René Verrier en mémoire de Mario Dubuc au montant de 100.00\$;
- 11- Adoption du règlement # 552 sur la gestion contractuelle;
- 12- Autoriser l'engagement de Luc Laprade inspecteur municipal;
- 13- Autoriser la demande d'appel d'offres pour des travaux d'excavation et de pavage au rang Brodeur et sur une partie de la route des Loisirs;
- 14- Lignage des lignes des stationnements et divers dessins sur le pavage;
- 15- Vente du terrain du lot 5 465 501 au chemin Saint-Hyacinthe appartenant à la municipalité;
- 16- Octroi du contrat pour le transport et la collecte des matières organiques;
- 17- Autoriser l'achat de 8 bacs pour les matières résiduelles au montant de 916.96\$ taxes et transport inclus;
- 18- Résolution d'appui pour la coordination régionale en Sécurité civile de la MRC de Drummond;
- 19- Autoriser un montant de 2000.00\$ pour les activités du soccer;
- 20- Autoriser la tenue des activités suivantes au Camping Soleil Levant :

Fête de la St-Jean Baptiste :	26 juin de 20h-22h45
Fête du Canada :	3 juillet de 20h-22h45

- 21- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22- Correspondance
- 23- Varia :
- 24- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

103-21 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

104-21 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2020

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2021 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

105-21 5- DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rapports suivants :

-	Rapport des Pompiers volontaires :	5 sorties :	1 534.02 \$
-		travaux caserne :	203.75 \$
-		Pratique	408.00 \$
-	Premiers Répondants :	4 sorties :	480.00 \$

Les rapports sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

106-21 6- ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

MAI 2021

Factures incompressibles acquittées	52 997.31 \$
Factures déjà approuvées par résolution	38 865.49 \$

TOTAL : **91 862.80 \$**

Liste des factures à approuver	22 261.76 \$
Rémunérations, déplacements et remboursements :	16 105.39 \$

ADOPTÉ

7- DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2020

Les états financiers 2020 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2020 un surplus de 453 503.00 \$.

	Réalisations 2020	Budget 2020	INDICATION AU RAPPORT FINANCIER
Revenus			
Revenus de taxes	1 234 545.00 \$	1 239 751.00 \$	S7 - LIGNE 1-2
Transferts	276 419.00 \$	372 524.00 \$	S7 - LIGNE 4
Autres revenus de sources locales	67 074.00 \$	68 910.00 \$	S7 - LIGNE 5-6-7
Autres revenus	18 889.00 \$	14 005.00 \$	S7 - LIGNE 9-10
TOTAL DES REVENUS	1 596 927.00 \$	1 695 190.00 \$	S7 - LIGNE 13
Charges			
Administration générale	305 048.00 \$	300 569.00 \$	S7 - LIGNE 14
Sécurité publique	306 308.00 \$	307 466.00 \$	S7 - LIGNE 15
Transport	258 302.00 \$	189 607.00 \$	S7 - LIGNE 16
Hygiène du milieu	141 722.00 \$	141 297.00 \$	S7 - LIGNE 17
Santé & bien-être	2 460.00 \$	4 084.00 \$	S7 - LIGNE 18
Aménagement et urbanisme	44 444.00 \$	47 392.00 \$	S7 - LIGNE 19
Loisirs et culture	142 810.00 \$	163 818.00 \$	S7 - LIGNE 20
Frais de financement	7 543.00 \$	7 557.00 \$	S7 - LIGNE 22
TOTAL DES CHARGES	1 208 637.00 \$	1 161 790.00 \$	S7 - LIGNE 24
Excédent (déficit) de l'exercice	388 290.00 \$	533 400.00 \$	S17 - LIGNE 1
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	388 290.00 \$	533 400.00 \$	S17 - LIGNE 3
Amortissement des immobilisations	132 189.00 \$		S17 - LIGNE 8
Remboursement de la dette à long terme	(40 319.00) \$	(43 900.00) \$	S17 LIGNE 17
Affectations			
Activités d'investissement	(27 383.00) \$	(489 500.00) \$	S17 - LIGNE 19
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	726.00 \$		S17 - LIGNE 23
Total des affectations	(26 657.00) \$	(489 500.00) \$	S17 - LIGNE 25
Total (65 213.00 \$	(533 400.00) \$	S17 - LIGNE 26
Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	453 503.00 \$		S17 - LIGNE 27

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

8- DÉPÔT DE LETTRE DE DÉMISSION

La Directrice générale / secrétaire-trésorière donne lecture d'une lettre concernant la démission de M. Luc Laprade au poste de conseiller # 4. Celle-ci prenant effet en date du 1^{er} juin 2021.

107-21

9- UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite

comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Jeannine Cardin

Il est appuyé par Louiselle Trottier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉ

108-21

10- AUTORISER UN DON EN MÉMOIRE DE MARIO DUBUC

Considérant que M. Mario Dubuc est décédé le 20 mai dernier et qu'il était inspecteur municipal et d'environnement pour notre municipalité;

Considérant que le conseil désire faire un don en sa mémoire;

Il est proposé par Roland Charbonneau

Il est secondé par Gilles Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire un don de 100.00\$ pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène à la fondation de la René Verrier telle que suggérée par la famille de M. Dubuc.

ADOPTÉ

109-21

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552

ATTENDU QUE le Règlement numéro 518 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le Saint-Eugène, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jeannine Cardin

Il est appuyé par : Roland Charbonneau

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 552 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 7-8-9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

110-21

12- ENGAGEMENT INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant que nous avons publié un avis offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal au journal l'Express, Québec Municipal, Combeq le 4 mai dernier;

Considérant que nous avons eu 3 personnes intéressées pour ce poste;

Considérant que le comité du personnel s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil pour l'engagement de M. Luc Laprade;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Luc Laprade selon les modalités discutées avec le comité du personnel;

Que M. Laprade a remis sa lettre de démission au titre de conseillers au siège numéro 4 qui est effectif depuis le 1^{er} juin.

ADOPTÉ

111-21

13- TRAVAUX DU RANG BRODEUR ET UNE PARTIE DE LA ROUTE DES LOISIRS

Il est proposé par Jeannine Cardin, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la publication d'appel d'offres sur SEAO pour des travaux du rang Brodeur et une partie de la route des Loisirs.

ADOPTÉ

112-21

14- LIGNES DE STATIONNEMENTS

Il est proposé par Gilles Beaugard, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le lignage des stationnements appartenant à la municipalité et de refaire les écritures sur le pavage du chemin Saint-Hyacinthe et ralentir de la route Saint-Louis.

ADOPTÉ

113-21

15- VENTE DU LOT 5 465 501

Considérant que la municipalité possède le lot numéro 5 465 501 et qu'il n'y a aucun intérêt à le garder.

Il est proposé par Gilles Beaugard
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente du lot 5 465 501 à ferme Martin Beaugard au montant de l'évaluation soit 5400.00\$ et qu'il devra assumer tous les frais concernant cette vente.

ADOPTÉ

114-21

16- OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

La municipalité de Saint-Eugène a demandé des prix de gré à gré la Régie de gestion des matières résiduelle du Bas-Saint-Francois pour la collecte et le transport des matières organiques.

Résultat :

Prix unitaire pour l'année et par collecte :

Coût pour 2022 : *permanentes et saisonnières:* **25.60\$**

Coût pour 2023 : *permanentes et saisonnières :* **26.12\$**

Considérant que la soumission de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-Francois est conforme à notre demande;

Il est proposé par Jeannine Cardin
Il est appuyé par Louiselle Trottier

et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le contrat à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-Francois pour les deux (2) prochaines années soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. La collecte se fera du 1^{er} avril à la mi-novembre de la même année soit 33 collectes.

Que le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au contrat.

ADOPTÉ

115-21

17- ACHAT DE BAC POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Gilles Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de bac noir pour les matières résiduelles au montant de 916.96\$ taxes et transport incluses.

ADOPTÉ

116-21 18- COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE, MRC DE DRUMMOND

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Drummond a créé un comité de Sécurité civile;

Considérant que, lors d'évènement majeur, le personnel des municipalités pourrait être surchargé par les tâches à effectuer;

Considérant qu'il y a une volonté du conseil des maires, d'assurer une coordination régionale en Sécurité civile, tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en commun certaines ressources;

Considérant qu'il serait avantageux que la MRC se dote d'un plan régional en Sécurité civile;

Considérant que la MRC peut offrir un support en Sécurité civile, incendie, communication, géomatique et autres, aux municipalités;

Il est proposé par Jeannine Cardin

Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu d'accorder à la MRC de Drummond la coordination en Sécurité civile tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement.

Que la MRC assure une coordination et un support des activités en Sécurité civile à l'échelle régionale,

Et

Que les municipalités collaborent et fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de cette tâche.

ADOPTÉ

117-21 19- BUDGET 2021 SOCCER

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Gilles Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 2000.00\$ pour l'activité de soccer 2021;

ADOPTÉ

118-21 20- AUTORISATION PARTY, CAMPING SOLEIL LEVANT

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des activités suivantes au terrain de camping Soleil Levant

Fête de la Saint-Jean 26 juin de 20h-22h45

Fête du Canada 3 juillet de 20h-22h45

L'activité se déroulera près de l'autoroute 20

Il est à noter que la municipalité ne délivrera pas de permis pour les feux d'artifice.

ADOPTÉ

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

22- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

23- VARIA

119-21

23A- MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LA MRC DE DRUMMOND

Considérant que la MRC de Drummond a débuté une démarche visant la mise en place d'une offre de transport collectif et de transport adapté sur la portion rurale du territoire de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Gilles Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité donne son appui à la MRC de Drummond pour la démarche

Que la MRC de Drummond devra informer la municipalité avant de donner son accord pour le projet avant d'avoir les coûts réels.

ADOPTÉ

120-21

23B- INSTALLATION D'UNE MINUTERIE POUR LES LUMIÈRES AU TERRAIN DE TENNIS ET MODIFICATION D'UNE LUMIÈRE DEL

Considérant que le conseil a modifié sa procédure pour l'utilisation du terrain de tennis qui est ouverte à tous;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Gilles Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'une minuterie pour les lumières au terrain de tennis pour un montant de 795.00\$ plus taxes;

Que dû à la défectuosité de la lumière près de la trampoline, celle-ci sera remplacée par une lumière DEL pour un montant d'environ 1000.00\$

ADOPTÉ

119-21

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Marc Antoine et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20h35.

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière